



**RESTAURATION SCOLAIRE
MODIFICATION DU RYTHME**

A déposer en mairie 15 jours à l'avance pour la semaine désirée

(Ex : Pour une modification pour la semaine 40, la demande écrite doit être faite avant le dimanche 0h00 de la semaine 37)

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

ECOLE :

CLASSE :

Rythme enregistré en début d'année :

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

Modification souhaitée :

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

Période du : au :

Ou

A compter du :

Fait le :

Signature :